

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni **Mardi 23 septembre 2014 à 20 h 30** à la Mairie en présence de tous les conseillers municipaux et a délibéré sur les sujets mis à l'ordre du jour :

Le Maire rend compte de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation du Centre du Ventouzet : les travaux de la 1<sup>o</sup> phase (sept 2014 à mars 2015) ont débuté le 25 août avec la démolition du bâtiment ( classes et préau ) et la dépose de la couverture. Le terrassement de la plate-forme avec accès et réseaux est réalisé. La charpente est en cours de construction.

Il expose les résultats de la consultation pour le pré-financement des travaux. Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter une ligne de trésorerie pour une durée de un an, auprès des 02 établissements prêteurs : Caisse d'Epargne et Crédit Agricole.

Il se prononce pour l'interruption du recouvrement des loyers envers l'Association des P.E.P locataire pendant cette période de travaux.

Le Conseil Municipal renouvelle son adhésion à l'agence départementale « Lozère Ingénierie » pour la mission d'assistance technique pour les projets relatifs aux espaces publics, à la voirie et au développement de technologie d'information et de communication. Les différents points sur la voirie qui nécessitent une réparation ( enrobé à froid ) sont recensés par le Conseil Municipal. Est abordé le problème des racines d'arbres qui soulèvent la chaussée.

**Assainissement** : Le remplacement du filtre à pouzzolane de la station d'assainissement au village du Contrandès sera effectué fin octobre ainsi que le raccordement de la totalité des eaux domestiques de 2 habitations. Il est proposé également de solutionner les entrées d'eau parasite dans les réseaux publics d'assainissement aux villages de Couffinet et du Contrandès.

Le Conseil Municipal prend acte de la demande de raccordement au réseau collectif de la maison d'habitation de M. GILBERT au village de Villerosset qui est venu argumenter son projet .

Le Maire informe du projet de mutualisation du SPANC (service public d'assainissement non collectif) entre les communautés de communes : Terre de Peyre, Aubrac lozérien et Hautes Terres, pour un service de diagnostic et contrôle des assainissements autonomes.

Le Conseil Municipal désigne 2 représentants de notre commune au Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional AUBRAC soit M. CHABERT Emile et Mme DOMERGUE Gabrielle.

Le Maire fait état de l'avancement de la procédure de régularisations des captages d'eau et souhaite l'uniformité des prescriptions sur l'ensemble des captages de la Commune.

En parallèle du projet d'extension du réseau public d'eau au Ventoux, il est décidé d'enfouir la ligne Télécom desservant le hameau du Ventoux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les démarches en vue de l'acquisition d'une licence IV de débit de boissons. L'aménagement intérieur d'un logement (parquet avec isolation phonique) va être réalisé. Un tarif préférentiel est adopté pour la location de la salle communale par les habitants de la Commune ( 80 Euros ).

La séance est clôturée avec la décision d'adhésion de la Commune à l'Association des Maires ruraux de France.